



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-002-2026-02

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire**

IDF-2026-02-02-00005 - Arrêté DEMOS CCI N°2026/04<sup>??</sup>modifiant l'arrêté n°07/2025 relatif à la nomination des membres de la commission de conciliation<sup>??</sup>et d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections<sup>??</sup>nosocomiales d'Île-de-France du 20 février 2025 - Mandature 2023-2027 (4 pages) Page 3

IDF-2026-02-02-00002 - Arrêté DEMOS CPP N°2026/03<sup>??</sup>Arrêté modifiant l'arrêté n°2025/33 du 04 septembre 2025 relatif à la composition<sup>??</sup>du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II » (3 pages) Page 8

IDF-2026-02-02-00004 - Arrêté DEMOS CPP N°2026/05<sup>??</sup>modifiant l'arrêté n°2025/44 du 20 novembre 2025 relatif à la composition du<sup>??</sup>Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » (3 pages) Page 12

IDF-2026-02-02-00003 - Arrêté DEMOS CPP N°2026/6<sup>??</sup>Arrêté modifiant l'arrêté n°2025/41 du 20 novembre 2025 relatif à la composition<sup>??</sup>du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » (3 pages) Page 16

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

IDF-2026-02-02-00001 - Arrêté portant publication de la liste nominative des membres du Comité stratégique de la Société des grands projets (SGP) (12 pages) Page 20

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-02-02-00005

Arrêté DEMOS CCI N°2026/04  
modifiant l'arrêté n°07/2025 relatif à la  
nomination des membres de la commission de  
conciliation  
et d'indemnisation (CCI) des accidents  
médicaux, des affections iatrogènes et des  
infections  
nosocomiales d'Île-de-France du 20 février 2025 -  
Mandature 2023-2027

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ DEMOS CCI N°2026/04**

**modifiant l'arrêté n°07/2025 relatif à la nomination des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Île-de-France du 20 février 2025 - Mandature 2023-2027**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)  
ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1142-5, L.1142.6, R.1114-1 à R.1114-4, et R.1142-5 à R.1142-7 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2023/47 relatif au renouvellement des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Île-de-France du 4 décembre 2023 ;
- VU** L'arrêté modificatif n°07/2025 relatif à la nomination des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Île-de-France du 20 février 2025 ;
- VU** L'arrêté DS n°031/2025 du 22 janvier 2026 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- VU** La candidature retenue :
- **au titre des personnalités qualifiées (en qualité de suppléant), de Monsieur Timothy JAMES**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Cité

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La composition de la CCI est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais

courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

**Article 3** : La Directrice de la Démocratie Sanitaire et de la communication de l'ARS Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

**Article 4** : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Saint-Denis, le 2 février 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale  
de santé Île-de-France

Denis ROBIN  
Par délégation

**SIGNÉ**

Corentine NEPPEL  
Directrice adjointe en charge de la  
démocratie en santé  
Direction de la démocratie en santé  
et de la communication - DESCOM

## ANNEXE

### 1) Au titre des représentants des usagers :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Solange JULIA, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM)	Madame Eliane PUECH, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM) Madame Anne-Marie LEFRANCOIS, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM).
Madame Paulette MORIN (Association MARFANS)	Monsieur André SARRAZIN (APF) Madame Béatrice BERNARD (Association OLD UP)
Madame Mariannick LAMBERT (Fédération des Familles Rurales)	Madame Michèle DELATRE-LAFIN (Association Le Lien) Madame Anita HAREL (Association Le Lien)

### 2) Au titre des représentants des professionnels de santé :

#### - Pour les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Philippe BRUGNAUX, URPS Médecins libéraux	Docteur Michel de TINGUY du POUET, URPS Médecins libéraux  Docteur Mardoche SEBBAG, URPS Médecins libéraux

#### - Pour les praticiens hospitaliers :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jihane LAMRANI, praticien Hospitalier: service d'Anesthésie – Réanimation Hôpital Européen Georges Pompidou	Docteur Claire DEBES, Syndicat National des praticiens hospitaliers d'anesthésie et réanimation (SNPHARe)  Docteur Georges ESTEPHAN, Syndicat National des praticiens hospitaliers d'anesthésie et réanimation (SNPHARe)

3) **Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :**

- **Pour les responsables d'établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléants
Madame Eva BATTAGLIA (AP HP)	Madame Pauline MARCEL (AP HP) Madame Maria-Béatrice FONTANINI (AP HP)

- **Pour les responsables d'établissements de santé privés :**

Titulaire	Suppléants
Monsieur Olivier CHALMEAU, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP IDF)	Madame Laure VERGEZ HONTA, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) Madame Laura FRIDMAN, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)
Madame Mathilde VINCI (FEHAP IDF)	Madame Marie DEROY (FEHAP IDF) Madame Assya BOUAZZI (FEHAP IDF)

4) **Au titre des représentants des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale :**

Titulaire	Suppléants
Monsieur Patrick FLAVIN, SHAM	Monsieur Nicolas GOMBAULT, MACSF Madame Domitille LATHUILLIERE, AXA

5) **Au titre des personnalités qualifiées :**

Titulaire	Suppléants
Madame Anne GUEGAN	Madame Fanny FAGE <b>Monsieur Timothy JAMES, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Cité</b>
Professeur Salma EL BATTI	Docteur Gilles MOUNAL, obstétricien Professeur Jean-François ALEXANDRA, service de Médecine interne, Hôpital Bichat - Claude Bernard

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-02-02-00002

Arrêté DEMOS CPP N°2026/03

Arrêté modifiant l'arrêté n°2025/33 du 04  
septembre 2025 relatif à la composition  
du Comité de Protection des Personnes «  
Île-de-France II »

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ DEMOS CPP N°2026/03

#### Arrêté modifiant l'arrêté n°2025/33 du 04 septembre 2025 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II »

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants;
- Vu** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- Vu** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;
- Vu** l'arrêté n°2025/33 du 04 septembre 2025 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II »
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes ;
- Vu** l'arrêté DS n°031/2025 du 22 janvier 2026 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- Vu** Le dossier de candidature de **Madame Mariane de MONTALEMBERT** au regard de sa compétence en tant que médecin pour le premier collègue

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Sont nommés en tant que membre du comité de protection des personnes « Île-de-France II » à compter de la date de publication du présent arrêté :

#### Au titre des 18 membres du premier collègue :

- **En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine :**

Mme Julie BELLET A désigner

Mme Mélanie LEROY A désigner

**O dont au moins quatre médecins :**

Pr Jean-Louis BRESSON

**Dr. Mariane de MONTALEMBERT**

A désigner

A désigner

**O et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :**

A désigner

A désigner

**• En qualité de médecins spécialistes de médecine générale :**

Dr Claude MARTINEAUX

A désigner

**• En qualité de pharmaciens hospitaliers :**

Dr Christine BROISSAND

A désigner

**• En qualité d'auxiliaires médicaux :**

Mr Flavien QUIJOUX

Mr Thomas THUILLIER

**Au titre des 18 membres du deuxième collège :**

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique :**

Mr Jean-Claude DUPONT

Mme Capucine GARNIER-MULLER

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale :**

Mr Christian BALLOUARD

Mme Jeannette GUEDMI

A désigner

A désigner

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique:**

Mme Manon DE FALLOIS

Mme Floriane LHUILLIER

A désigner

A désigner

- **En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique :**

Mme Chantal ARDIOT

Mme Monique SEHAN

Mme Laurence GUEST

A désigner

A désigner

A désigner

**ARTICLE 2 :** Mme Manon DE FALLOIS est désignée parmi ces 36 membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L.1123-7.

**ARTICLE 3 :** Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** l'arrêté n°2025/33 du 04 septembre 2025 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II » est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 2 février 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale  
de santé Île-de-France

Denis ROBIN  
Par délégation

**SIGNÉ**

Corentine NEPPEL  
Directrice adjointe en charge de la  
démocratie en santé  
Direction de la démocratie en  
santé  
et de la communication - DESCOM

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-02-02-00004

Arrêté DEMOS CPP N°2026/05  
modifiant l'arrêté n°2025/44 du 20 novembre  
2025 relatif à la composition du  
Comité de Protection des Personnes «  
Île-de-France VII »

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ DEMOS CPP N°2026/05 modifiant l'arrêté n°2025/44 du 20 novembre 2025 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants;
- Vu** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- Vu** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes ;
- Vu** l'arrêté n°2025/44 du 20 novembre 2025 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » ;
- Vu** l'arrêté DS n°031/2025 du 22 janvier 2026 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- Vu** Les dossiers de candidature de :
  - **Mme Charlotte CASTEL**, en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie pour le premier collège
  - **Mme Malyviogne SYLVAIN**, en qualité d'auxiliaire médicale

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1 :

Sont nommés en tant que membre du comité de protection des personnes « Île-de-France VII » à compter de la date de publication du présent arrêté :

#### Au titre des 18 membres du premier collège :

- **En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine :**

M. François HIRSCH

A désigner

A désigner

A désigner

**O dont au moins quatre médecins :**

Dr Michel BOTTLAENDER

Dr Gianpaolo DE FILIPPO

Dr Renaud DE BEAUREPAIRE

Dr Anne MATHIEU

**O et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :**

Mme Catherine HILL

**Mme Charlotte CASTEL**

**• En qualité de médecins spécialistes de médecine générale :**

Dr Agnès GOETSCHER

Dr Agnès SAINT-RAYMOND

**• En qualité de pharmaciens hospitaliers :**

Dr Muriel BOCQUENTIN

Dr Anne-Marie TABURET

**• En qualité d'auxiliaires médicaux :**

Mme Béatrice BRUNN

**Mme Malyviogne SYLVAIN**

**Au titre des 18 membres du deuxième collège :**

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique :**

M. Pascal CASOURANG

A désigner

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale :**

Mme Mireille COSQUER

Mme Catherine HENRY

A désigner

A désigner

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique:**

M. Calvin BERTRAND

M. Bastien PAVEC

Mme Claire OLIVIER

A désigner

- **En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique :**

M. Jean-Pierre BROYART

Mme Annie LABBE

M. Marc COLMAR

M. Georges MARDUEL

M. Claude COTTET

A désigner

**ARTICLE 2 :** M. François HIRSCH est désigné parmi ces 36 membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L.1123-7.

**ARTICLE 3 :** Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** l'arrêté de nomination n°2025/44 du 20 novembre 2025 est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 2 février 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale  
de santé Île-de-France

Denis ROBIN  
Par délégation

**SIGNÉ**

Corentine NEPPEL  
Directrice adjointe en charge de la  
démocratie en santé  
Direction de la démocratie en  
santé  
et de la communication - DESCOM

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-02-02-00003

Arrêté DEMOS CPP N°2026/6

Arrêté modifiant l'arrêté n°2025/41 du 20  
novembre 2025 relatif à la composition  
du Comité de Protection des Personnes «  
Île-de-France XI »

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ DEMOS CPP N°2026/6

#### Arrêté modifiant l'arrêté n°2025/41 du 20 novembre 2025 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants;
- Vu** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- Vu** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes;
- Vu** l'arrêté n°2025/41 du 20 novembre 2025 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »
- Vu** l'arrêté DS n°031/2025 du 22 janvier 2026 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- Vu** Le dossier de candidature de **Madame Sophie LAVAULT**, en qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Sont nommés en tant que membre du comité de protection des personnes « Île-de-France XI » à compter de la date de publication du présent arrêté :

#### Au titre des 18 membres du premier collège :

- **En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine :**

Mme Sabine DE LA PORTE

Mr Axel LEVIER

Mme Manon OLLIVIER

Mme Valérie ROBIN

- **dont au moins quatre médecins :**

Dr Caty EBEL BITOUN A désigner

Dr Michèle LHERITIER-BARRAND A désigner

**O et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :**

Dr Kolia MILOJEVIC Mme Alice VINCENT

**• En qualité de médecins spécialistes de médecine générale :**

Dr Gérard LOEB Dr Ariane QUEFFELEC

**• En qualité de pharmaciens hospitaliers :**

Dr François COUDORE A désigner

**• En qualité d'auxiliaires médicaux :**

Mme Anne-Gaëlle GROSMIRE Mme Sylvie KAHN

**Au titre des 18 membres du deuxième collège :**

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique :**

Mme Elise JACQUIER-LEFAIVRE Mme Céleste ROUSSEAU

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale :**

A désigner A désigner

A désigner A désigner

**• En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique:**

Mr Jean-François LAIGNEAU Mme Marie-Cécile LAGUETTE de MECQUENEM

Mr Olivier LANTRES Mme Hélène LOUYS

Mme Aline WILQUIN Mme Nina MIHALIC

- **En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique :**

Mme Nicole TAVERNY A désigner

Mme Odile LACHAUD A désigner

**Madame Sophie LAVAUT** A désigner

**ARTICLE 2 :** **Monsieur Axel LEVIER** est désigné parmi ces 36 membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L.1123-7.

**ARTICLE 3 :** Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** l'arrêté n°2025/41 du 20 novembre 2025 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

**ARTICLE 6 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 2 février 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale  
de santé Île-de-France

Denis ROBIN  
Par délégation

**SIGNÉ**

Corentine NEPPEL  
Directrice adjointe en charge de la  
démocratie en santé  
Direction de la démocratie en  
santé  
et de la communication - DESCOM

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2026-02-02-00001

Arrêté portant publication de la liste nominative  
des membres du Comité stratégique de la  
Société des grands projets (SGP)

**Arrêté  
portant publication de la liste nominative des membres du Comité stratégique de la Société  
des grands projets (SGP)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris, notamment le V de son article 8 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris (SGP), notamment son article 21 ;

**Vu** la délibération du 11 octobre 2024 de la commune de Villiers-le-Bel désignant une représentante titulaire pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la délibération du 12 février 2025 de la commune de Châtillon désignant une représentante suppléante pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la délibération du 12 février 2025 de la commune du Thillay désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la délibération du 12 mars 2025 de la commune de Goussainville désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la délibération du 10 avril 2025 de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la délibération du 13 mai 2025 de la commune de Saclay portant élection du maire ;

**Vu** la délibération du 23 juin 2025 de la commune d'Arnouville désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la délibération du 26 juin 2025 de la commune de Wissous portant élection du maire ;

**Vu** la délibération du 2 juillet 2025 de l'assemblée générale de la chambre des métiers et de l'artisanat de région Île-de-France désignant un représentant titulaire pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la délibération du 29 septembre 2025 de la commune de Sarcelles désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la délibération du 2 octobre 2025 de la commune d'Arcueil désignant un représentant suppléant pour siéger au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** la désignation du 9 décembre 2025, par la présidente de l'Assemblée nationale, d'un député siégeant au comité stratégique de la SGP ;

**Vu** le courrier du 6 février 2025 adressé à monsieur le président du directoire de la SGP par monsieur Dominique RESTINO, président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France, faisant part de la désignation par la CCI Paris IDF des représentants de la CCI Paris IDF, de la CCID 75, de la CCID 78, de la CCID 92, de la CCID 93, de la CCID 94 et de la CCID 95 au sein du conseil stratégique de la SGP ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

En application de l'avant-dernier alinéa de l'article 21 du décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 susvisé, la liste nominative des membres du comité stratégique auprès du conseil de surveillance de l'établissement public Société des grands projets est annexée au présent arrêté.

### Article 2 :

L'arrêté n° IDF-2025-01-30-00002 du 30 janvier 2025 relatif à la liste nominative des membres du Comité Stratégique de la Société des grands projets est abrogé.

### Article 3 :

La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 février 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,

*Signé*

Marc GUILLAUME

## ANNEXE

**1. Représentants des communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris défini par le schéma d'ensemble visé à l'avant-dernier alinéa du II de l'article 2 de la loi du 3 juin 2010 susvisée**

Titulaires	Suppléants
<b>Alfortville (94)</b> Luc CARVOUNAS, Maire	N.
<b>Antony (92)</b> Jean-Yves SÉNANT, Maire	N.
<b>Asnières-sur-Seine (92)</b> Manuel AESCHLIMANN, Maire	N.
<b>Aubervilliers (93)</b> Damien BIDAL, adjoint au Maire	N.
<b>Aulnay-sous-Bois (93)</b> Bruno BESCHIZZA, Maire	N.
<b>Bagneux (92)</b> Marie-Hélène AMIABLE, Maire	N.
<b>Bobigny (93)</b> Abdel SADI, Maire	N.
<b>Bois-Colombes (92)</b> Yves REVILLON, Maire	N.
<b>Bondy (93)</b> Stephen HERVE, Maire	Onur SAGKAN, adjoint au Maire
<b>Bonneuil-en-France (95)</b> Abdellah BENOUARET, Maire	Claude BONNET, adjoint au Maire
<b>Boulogne-Billancourt (92)</b> Pierre-Christophe BAGUET, Maire	N.
<b>Cachan (94)</b> Hélène de COMARMOND, Maire	N.
<b>Champigny-sur-Marne (94)</b> Laurent JEANNE, Maire	N.
<b>Champs-sur-Marne (77)</b> Maud TALLET, Maire	N.
<b>Châteaufort (78)</b> Patrice BERQUET, Maire	N.
<b>Châtillon (92)</b> Nadège AZZAZ, Maire	Elodie DORFIAC, adjointe au Maire
<b>Chelles (77)</b> Brice RABASTE, Maire	N.
<b>Chevilly-Larue (94)</b> Stéphanie DAUMIN, Maire	N.
<b>Clamart (92)</b> Yves COSCAS, Maire	N.

<b>Clichy-la-Garenne (92)</b> Rémi MUZEAU, Maire	N.
<b>Clichy-sous-Bois (93)</b> Olivier KLEIN, Maire	N.
<b>Courbevoie (92)</b> Jacques KOSSOWSKI, Maire	N.
<b>Créteil (94)</b> Laurent CATHALA, Maire	N.
<b>Drancy (93)</b> Aude LAGARDE, Maire	Jean-Luc MILLARD, adjoint au Maire
<b>Dugny (93)</b> Dominique GAULON, adjoint au Maire	Marie-Claude COLLET, conseillère municipale
<b>Fontenay-sous-Bois (94)</b> Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire	N.
<b>Garches (92)</b> Thierry MARI, adjoint au Maire	Bruno GUERRA, conseiller municipal
<b>Gennevilliers (92)</b> Patrice LECLERC, Maire	N.
<b>Gif-sur-Yvette (91)</b> Yann CAUCHETIER, Maire	N.
<b>Gonesse (95)</b> Jean-Pierre BLAZY, Maire	N.
<b>Gournay-sur-Marne (93)</b> Éric SCHLEGEL, Maire	N.
<b>Guyancourt (78)</b> François MORTON, Maire	N.
<b>Issy-les-Moulineaux (92)</b> André SANTINI, Maire	N.
<b>Joinville-le-Pont (94)</b> Olivier DOSNE, Maire	N.
<b>La Courneuve (93)</b> Gilles POUX, Maire	N.
<b>Le Blanc-Mesnil (93)</b> Jean-Philippe RANQUET, Maire	N.
<b>Le Bourget (93)</b> Philippe ROBERT, adjoint au Maire	N.
<b>Le Kremlin-Bicêtre (94)</b> Jean-François DELAGE, Maire	N.
<b>Le Mesnil-Amelot (77)</b> Alain AUBRY, Maire	N.
<b>Le Perreux-sur-Marne (94)</b> Christel ROYER, Maire	N.
<b>L'Haÿ-les-Roses (94)</b> Clément DECROUY, Maire	N.

<b>L'île-Saint-Denis (93)</b> Mohamed GNABALY, Maire	N.
<b>Livry-Gargan (93)</b> Marie Catherine HERRMANN, adjointe au Maire	N.
<b>Magny-les-Hameaux (78)</b> Bertrand HOUILLON, Maire	N.
<b>Maisons-Alfort (94)</b> Marie-France PARRAIN, Maire	Romain MARIA, adjoint au Maire
<b>Malakoff (92)</b> Jacqueline BELHOMME, Maire	N.
<b>Marnes-la-Coquette (92)</b> Christiane BARODY-WEISS, Maire	N.
<b>Massy (91)</b> Nicolas SAMSOEN, Maire	N.
<b>Mauregard (77)</b> Madeleine LATOUR, Maire	N.
<b>Montfermeil (93)</b> Xavier LEMOINE, Maire	Alain SCHUMACHER, adjoint au Maire
<b>Montrouge (92)</b> Etienne LENGEREAU, Maire	N.
<b>Nanterre (92)</b> Raphaël ADAM, Maire	N.
<b>Noisy-le-Grand (93)</b> Brigitte MARSIGNY, Maire	N.
<b>Noisy-le-Sec (93)</b> Olivier SARRABEYROUSE, Maire	N.
<b>Orly (94)</b> Imène SOUID, Maire	Ramzi HAMZA, conseiller municipal
<b>Orsay (91)</b> Frédéric HENRIOT, adjoint au Maire	Rémi DARMON, Maire
<b>Palaiseau (91)</b> Grégoire de LASTEYRIE, Maire	N.
<b>Pantin (93)</b> Bertrand KERN, Maire	N.
<b>Paray-Vieille-Poste (91)</b> Nathalie LALLIER, Maire	N.
<b>Paris (75)</b> Anne HIDALGO, Maire	N.
<b>Puteaux (92)</b> Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire	N.
<b>Rosny-sous-Bois (93)</b> Jean-Paul FAUCONNET, Maire	N.
<b>Rueil-Malmaison (92)</b> Patrick OLLIER, Maire	Denis GABRIEL, adjoint au Maire

<b>Rungis (94)</b> Bruno MARCILLAUD, Maire	Patrick ATTARD, adjoint au Maire
<b>Saclay (91)</b> Pierre BOT, Maire	N.
<b>Saint-Cloud (92)</b> Éric BERDOATI, Maire	N.
<b>Saint-Denis (93)</b> Mathieu HANOTIN, Maire	Antoine MOKRANE, adjoint au Maire de la commune déléguée de Saint-Denis
<b>Saint-Maur-des-Fossés (94)</b> Pierre-Michel DELECROIX, Maire	N.
<b>Saint-Ouen-sur-Seine (93)</b> Karim BOUAMRANE, Maire	N.
<b>Sevran (93)</b> Stéphane BLANCHET, Maire	N.
<b>Sèvres (92)</b> Grégoire de la RONCIERE, Maire	N.
<b>Suresnes (92)</b> Guillaume BOUDY, Maire	N.
<b>Thiais (94)</b> Richard DELL'AGNOLA, Maire	N.
<b>Tremblay-en-France (93)</b> François ASENSI, Maire	Luis BARROS, conseiller municipal
<b>Vanves (92)</b> Bernard GAUDUCHEAU, Maire	N.
<b>Vaucresson (92)</b> Véronique JACQUELINE, Maire	Nicolas MOREAU, conseiller municipal
<b>Versailles (78)</b> François de MAZIERES, Maire	N.
<b>Villejuif (94)</b> Pierre GARZON, Maire	N.
<b>Villepinte (93)</b> Martine VALLETON, Maire	N.
<b>Villiers-le-Bâcle (91)</b> Guillaume VALOIS, Maire	N.
<b>Villiers-sur-Marne (94)</b> Jacques Alain BENISTI, Maire	N.
<b>Vitry-sur-Seine (94)</b> Pierre BELL-LLOCH, Maire	N.
<b>Wissous (91)</b> Cyrille TELMAN, Maire	Pierre SEGUIN, adjoint au Maire

**2. Représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement ou d'urbanisme dont l'une au moins des communes est membre au titre du 1**

Titulaires	Suppléants
<b>Métropole du Grand Paris</b> Patrick OLLIER, Président	N.
<b>EPT Vallée Sud - Grand Paris (92)</b> Carl SEGAUD, Président	N.
<b>EPT Grand Paris Seine Ouest (92)</b> Pierre-Christophe BAGUET, Président	N.
<b>EPT Paris Ouest La Défense (92)</b> Éric BERDOATI, Président	N.
<b>EPT Boucle Nord de Seine (92)</b> Patrice LECLERC, Président	N.
<b>EPT Plaine Commune (93)</b> Mathieu HANOTIN, Président	N.
<b>EPT Paris Terres d'Envol (93)</b> Bruno BESCHIZZA, Président	N.
<b>EPT Est Ensemble Grand Paris (93)</b> Patrice BESSAC, Président	N.
<b>EPT Grand Paris Grand Est (93)</b> Xavier LEMOINE, Président	N.
<b>EPT Paris Est Marne et Bois (94)</b> Olivier CAPITANIO, Président	N.
<b>EPT Grand Paris Sud Est Avenir (94)</b> Laurent CATHALA, Président	N.
<b>EPT Grand-Orly Seine Bièvre (94)</b> Michel LEPRETRE, Président	N.
<b>Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne (77)</b> Guillaume LE LAY-FELZINE, Président	N.
<b>Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (78)</b> Jean-Michel FOURGOUS, Président	N.
<b>Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (78)</b> François de MAZIERES, Président	N.
<b>Communauté d'agglomération Paris-Saclay (91)</b> Grégoire de LASTEYRIE, Président	N.
<b>Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (95)</b> Pascal DOLL, Président	Daniel HAQUIN, vice-président

### 3. Représentants des communes signataires d'un contrat de développement territorial ne disposant pas d'un représentant au titre du 1

Titulaires	Suppléants
<b>Arcueil (94)</b> Christian METAIRIE, Maire	Jacques GRILL, conseiller municipal
<b>Arnouville (95)</b> Pascal DOLL, Maire	Adrien DA COSTA, conseiller municipal
<b>Bagnolet (93)</b> Tony DI MARTINO, Maire	N.
<b>Bièvres (91)</b> Anne PELLETIER-LE BARBIER, Maire	Philippe BAUD, conseiller municipal
<b>Bois d'Arcy (78)</b> Philippe BENASSAYA, Maire	N.
<b>Bry-sur-Marne (94)</b> Charles ASLANGUL, Maire	N.
<b>Bures-sur-Yvette (91)</b> Jean-François VIGIER, Maire	N.
<b>Cesson (77)</b> Olivier CHAPLET, Maire	N.
<b>Chaville (92)</b> Jean-Jacques GUILLET, Maire	N.
<b>Chennevières-sur-Marne (94)</b> Jean-Pierre BARNAUD, Maire	N.
<b>Choisy-le-Roi (94)</b> Tonino PANETTA, Maire	N.
<b>Colombes (92)</b> Patrick CHAIMOVITCH, Maire	N.
<b>Combs-la-Ville (77)</b> Guy GEOFFROY, Maire	N.
<b>Élancourt (78)</b> Jean-Michel FOURGOUS, Maire	N.
<b>Epinay-sur-Seine (93)</b> Hervé CHEVREAU, Maire	N.
<b>Fresnes (94)</b> Marie CHAVANON, Maire	N.
<b>Garges-lès-Gonesse (95)</b> Benoit JIMENEZ, Maire	N.
<b>Gentilly (94)</b> Fatah AGGOUNE, Maire	N.
<b>Goussainville (95)</b> Abdelwahab ZIGHA, adjoint au Maire	Marwan CHAMAKHI, adjoint au Maire
<b>Jouy-en-Josas (78)</b> Gilles CURTI, adjoint au Maire	Jean-François POURVIN, conseiller municipal
<b>La Garenne-Colombes (92)</b> Jean-François DRANSART, adjoint au Maire	N.

<b>La Verrière (78)</b> Nicolas DAINVILLE, Maire	Fouzi MOUSSA, adjoint au Maire
<b>Le Pré-Saint-Gervais (93)</b> Laurent BARON, Maire	N.
<b>Le Thillay (95)</b> Patrice GEBAUER, Maire	Alain ESNEE, conseiller municipal
<b>Les Lilas (93)</b> Lionel BENHAROUS, Maire	N.
<b>Les-Loges-en-Josas (78)</b> Caroline DOUCERAIN, Maire	N.
<b>Les Ulis (91)</b> Clovis CASSAN, Maire	N.
<b>Lieusaint (77)</b> Michel BISSON, Maire	N.
<b>Louvres (95)</b> Eddy THOREAU, Maire	Nordine HABIBECHE, adjoint au Maire
<b>Meudon (92)</b> Denis LARGHERO, Maire	Véronique VIAS, conseillère municipale
<b>Moissy-Cramayel (77)</b> Line MAGNE, Maire	N.
<b>Montigny-le-Bretonneux (78)</b> Lorrain MERCKAERT, Maire	José CACHIN, adjoint au Maire
<b>Montreuil (93)</b> Patrice BESSAC, Maire	N.
<b>Nandy (77)</b> René RETHORÉ, Maire	N.
<b>Neuilly-Plaisance (93)</b> Christian DEMUYNCK, Maire	François MARTINACHE, adjoint au Maire
<b>Neuilly-sur-Marne (93)</b> Zartoshte BAKHTIARI, Maire	N.
<b>Nogent-sur-Marne (94)</b> Jacques J.P. Martin, Maire	N.
<b>Puiseux-en-France (95)</b> Nicole BERGERAT, adjointe au Maire	Christine MAHE, adjointe au Maire
<b>Réau (77)</b> Alain AUZET, Maire	N.
<b>Roissy-en-France (95)</b> Patrick PAMART, adjoint au Maire	Michèle CALIX, Maire
<b>Romainville (93)</b> François DECHY, Maire	N.
<b>Saint-Aubin (91)</b> Pierre-Alexandre MOURET, Maire	N.
<b>Saint-Cyr-l'École (78)</b> Sonia BRAU, Maire	N.

<b>Saint-Pierre-du-Perray (91)</b> Michael GANEM, conseiller municipal	Franck-Olivier GNANAGO, conseiller municipal
<b>Sarcelles (95)</b> Saïd RAHMANI, adjoint au Maire	Jean-Jacques KRYS, adjoint au Maire
<b>Savigny-le-Temple (77)</b> Marie-Line PICHERY, Maire	N.
<b>Stains (93)</b> Azzédine TAÏBI, Maire	N.
<b>Toussus-le-Noble (78)</b> Vanessa AUROY, Maire	N.
<b>Trappes (78)</b> Ali RABEH, Maire	N.
<b>Vaud'herland (95)</b> Bruno REGAERT, Maire	N.
<b>Vélizy-Villacoublay (78)</b> Pascal THEVENOT, Maire	N.
<b>Vert-Saint-Denis (77)</b> Éric BAREILLE, Maire	N.
<b>Ville d'Avray (92)</b> Aline de MARCILLAC, Maire	N.
<b>Villetaneuse (93)</b> Dieunor EXCELLENT, Maire	N.
<b>Villiers-le-Bel (95)</b> Djida DJALLALI-TECHTACH, Maire	N.
<b>Viroflay (78)</b> Olivier LEBRUN, Maire	N.
<b>Voisins-le-Bretonneux (78)</b> Alexandre ROSETTI, Maire	N.

**4. Représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement ou d'urbanisme dont l'une au moins des communes est membre au titre du 3 ne disposant pas d'un représentant au titre du 2**

<b>Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (91)</b> Michel BISSON, Président	N.
---	----

**5. Deux députés désignés par le président de l'Assemblée nationale**

Nathalie DA CONCEICAO CARVALHO
Lionel CAUSSE

## 6. Deux sénateurs désignés par le président du Sénat

Christine LAVARDE
Hervé MARSEILLE

## 7. Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie Départementale et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale d'Île-de-France

Titulaires	Suppléants
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale d'Île-de-France</b> Dominique RESTINO, Président	
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (75)</b> Soumia MALINBAUM, Présidente	
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne (77)</b> Jean-Charles HERRENSCHMIDT, Président	Daniel NABET, membre délégué
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines (78)</b> Guillaume CAIROU, Président	
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (91)</b> José RAMOS, Représentant	
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine (92)</b> Porfirio ESTEVES, Représentant	
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis (93)</b> Danielle DUBRAC, Présidente	
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (94)</b> Sally BENNACER, Présidente	
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-d'Oise (95)</b> Pierre KUCHLY, Président	

## 8. Représentant titulaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Île-de-France

Francis DUBRAC, vice-président
--------------------------------

## 9. Représentants des organisations syndicales

Myriam ARMENGAUD	CGT

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris  
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00  
Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>  
Twitter : [https://twitter.com/Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF) | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>

## 10. Représentants des organisations professionnelles

Valérie MULLER	CCI
Jean-Michel RICHARD	SNCF
Eric GELPE	MEDEF